

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL.

Rue du 25 Mars, n. 67.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 francs par mois

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau de le PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

ALMANACH FRANÇAIS.

Lundi 4.—Combat de Roveredo (Italie) par le général général Bonaparte (1796).

Mardi 5.—Combat de Richofawerdo (Allemagne) par Napoléon (1813).

MONTÉVIDEO.

AUX LEGIONNAIRES FRANÇAIS.

Nous sommes trop satisfaits de la conduite de nos braves légionnaires, pour ne pas leur adresser quelques mots de félicitation sur leur constance et leur courage.

Nous ne faisons d'ailleurs que joindre nos éloges à ceux qu'ils reçoivent tous les jours de leur digne colonel, de M. le général Paz, de M. le ministre de la guerre et de tout le monde en général.

Lors de la création de la légion, nos volontaires ne croyaient pas accepter une tâche aussi longue, cependant rien ne les a découragés; les exercices, les piquets, les sorties les ont toujours trouvés en masse. Leur bravoure est incontestable et l'ennemi en a eu des preuves, malgré qu'il n'ait pu encore se mesurer avec lui comme ils le désirent.

Légionnaires français! vous avez bien compris qu'il vous fallait marcher droit au but, en franchissant les obstacles, que seraient sur votre passage, ceux-là mêmes qui devaient vous faciliter le chemin; honneur à vous! donc, et soyez bien persuadés que le jour ne peut être éloigné où la France, notre belle patrie, viendra couronner vos généreux efforts en approuvant votre conduite; alors, seront stigmatisés ceux qui, appelés à vous protéger, ont méconnu leur sainte mission.

FEUILLETON.

VASILIKI DE LUSIGNAN,

ou

LA DERNIÈRE MELUSINE.

CINQUIÈME SCÈNE.

Un coup d'épée en l'honneur des dames.

(Boîte.)

—Dites plutôt ce qu'il a fallu de crises, répliqua la pauvre fille, pâle de terreur.—Et les Lusignan, reprit-elle, se sont courbés pendant trois cents ans sous cette loi sans chercher à s'en affranchir.

—Comme c'était le nom même de Lusignan que frappait le tribut des Mélusines, reprit Héracle, les Lusodons, les La Rochefoucault, les Couché, les Parthenay, refusaient bientôt de les fournir. Mais nous, race élevée jusqu'au trépas, pouvions-nous échanger contre celui de

Si, contre notre attente, le mauvais vouloir vient blesser votre conduite, vous n'en serez pas moins fiers et moins honorés; votre conscience, juge naturel de l'homme, vous criera que vous avez bien fait, et vos amis et vos ennemis diront: ce sont de dignes fils de la France.

La corvette l'ARETHUSE est partie aujourd'hui lundi pour Rio Janeiro. Elle a à bord M. le commandant de frégate Lemarié, qui va représenter au mariage de sa majesté l'empereur du Brésil, M. l'amiral de Clerval. La corvette l'ARETHUSE doit revenir dans le port de Montévideo.

Par le paquet anglais arrivé ce matin, nous apprenons que, le navire Roger Bontems, était parti du Havre le 28 juin pour le port de Montévideo.

FRANCE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.—Séance du 15 mai.

Suite.

A l'apparition de ce projet de loi, de grands intérêts étaient satisfaits: l'intérêt du trésor, l'intérêt des colonies, l'intérêt de notre navigation, l'intérêt de notre fabrication, l'intérêt de notre commerce d'exportation; tous ces intérêts applaudissaient au projet de loi. Quo lui a-t-on substitué? Le projet de la commission qui blesse l'intérêt du trésor, l'intérêt des colonies, l'intérêt de la navigation, l'intérêt de l'exportation, qui blesse la fabrication sucrière elle-même; car sur 370 fabriques aujourd'hui existantes en France, il y en a 342 qui demandent l'adoption du projet de loi (Sensation.—Rumeurs diverses.) et qui re-

quelque terre inconnue le nom royal que nous portons? En le conservant, nous demeurâmes seuls liés par notre serment. Lusignan de Chypre, d'Arménie, de Galilée, nous dûmes en remplir seuls les obligations. Aussitôt donc qu'une lettre arrivée de France annonçait la mort de la dernière fée, tous vêtus de deuil nous nous assemblâmes pour en choisir une nouvelle. On équestrait la condamnée; on lui dévoilait toute sa mystérieuse infortune; un de nous la conduisit en Occident et l'introduisit dans sa prison qu'elle jurait de ne plus quitter.

La saisissante histoire de ces Mélusines, je la possède écrite de leur main, arrosée de leurs larmes; affreux monument, vrai Dieu! trophée de chair jeunes et vivantes, qui s'entassaient sur des ossements blanchis comme ceux des vieilles catacombes; livre toujours inachevé, auquel il faudra toujours ajouter des pages nouvelles, jusqu'à ce que se brise le pacte infernal qui unit notre sang à notre famille, par l'extinction de la seconde ou par la rage violente du premier.

—Pourquoi les défendre alors, ces tours fatales, s'écria

poussent le projet de la commission. (Interruption prolongée.)

Quelques voix.—On demande l'argent.

M. BERNIER.—On demande de l'argent! Puisque l'on me fait cette objection, je vais écarter immédiatement de débat la question d'indemnité (Oui! oui!) elle soulagera beaucoup le débat.

L'indemnité pèse à tous les esprits. C'est une chose énorme que d'aller donner à un certain nombre de fabrications en France cette indemnité de 40 millions; c'est un immense sacrifice qu'on fait. Je dis que c'est pas un sacrifice; c'est moins que vous ne faites, que vous n'avez fait, que vous ne ferez, si vous adoptez aucun des systèmes qui vous sont proposés. (C'est vrai! c'est vrai!)

Leur donner 40 millions en cinq ans, c'est transiger pour empêcher la continuation d'un mal, d'une lutte sacrée à tous les intérêts, pour empêcher le sacrifice d'autres intérêts que celui de cette fabrication. Vous donnez aux fabricants aujourd'hui infiniment moins que vous ne leur sacrifiez quand vous aurez adopté même l'amendement de M. Pamy.

En effet, de quoi s'agit-il? la fabrication indigène produit aujourd'hui 35 millions, ces 35 millions sont dispensés de payer 22 fr. par quintal que paie le sucre colonial, ils sont dispensés de payer 44 fr. par quintal que paierait le sucre étranger s'il venait sur nos marchés, pour suppléer à l'insuffisance des produits de nos colonies et satisfaire à la consommation française.

Faisons le compte. Si c'était le sucre colonial qui, développant sa production, pût satisfaire à la totalité de la consommation française, ces 35 millions paieraient 22 fr. de plus, c'est à dire 7,500,000 fr.; et si en cas d'insuffisance, ce qui est le fait actuel des colonies pour pourvoir à la totalité de la consommation française, il fallait, comme ce serait le résultat du projet de loi, recourir aux sucres étrangers, les 35 millions de sucre que nous absorbons paieraient 44 fr. de droit de plus. (Réclamations.)

M. DE BRAUMONT (de la Somme).—43 fr.

Voix nombreuses.—N'interrompez pas.

M. BERNIER.—Je ne redoute pas les interruptions même sur les chiffres. J'ai tellement étudié cette question, j'y ai tellement réfléchi, que les chiffres sont arrêtés dans ma tête aussi bien que les convictions

Vasiliki, et sacrifier maintenant pour elles tant d'intrepides chevaliers? Que la vengeance du ciel les écrase, et que leurs ruines couvrent à jamais la terre où régna notre race abhorrée!

A ces mots, un éclair de fureur jaillit de l'œil fauve du vieillard. Il contient toutefois son indignation, et maintenant sa voix:

—Crois-tu, femme, reprit-il, qu'un pacte semblable peut se conclure sans catastrophe? Tu connais la fin de la loi de Mélusine.—Quand la ser brutal d'un vainqueur sapera le ciment pétrifié de sa tour; quand cette masse sourcilieuse tremblera sous le vent, la fée se montrera au sommet pour la dernière fois, toute échevelée et toute plaintive; et elle chantera sa douleur jusqu'à ce que son ses pieds la pierre manque, jusqu'à ce que s'abîme et périsse l'œuvre poignante des génes.—Or, si Lusignan tombe, cette partie du lai fatal doit également s'accomplir. Nous ne serons alors affranchis de notre serment, ma fille, que par le sacrifice volontaire de la dernière Mélusine, s'ensevelissant sous les ruines de son donjon.

dans un poids; et les interruptions ne les effaceront pas. (Approbation). Il y a 20 fr. de droit de moins sur le sucre indigène que le sucre colonial; 20 fr. et la déduction sur le sucre étranger; 20 fr. et le dédit, soit 20; 22 et 23 font 44.

Ainsi, dans l'état actuel de choses, quand vous consommez le sucre indigène dans la proportion déclarée de 35 millions de kilog., vous l'exonérez; vous sacrifiez à cette consommation de sucre indigène le produit de 35 millions de kilog. de sucre que l'étranger nous vendrait, et qui donneraient au trésor une somme de 15,600,000 fr.

J'ai dit 35 millions de kilog. déclarés; mais il y a une quantité très considérable, quoi qu'on ait dit, de sucre indigène qui est soustraite à l'impôt, et entre dans la consommation. Or, s'il était pourvu à la consommation, uniquement par le sucre colonial et par le sucre étranger qui arrivent par nos ports, qui sont régus dans nos douanes maritimes, il est évident qu'il ne pourrait y avoir cette fraude, et que, par conséquent, nous recevriens l'impôt sur le sucre de la consommation.

La suite au prochain numéro.

NOTICE HISTORIQUE SUR LE MARECHAL MASSENA.

(Suite.)

Dès son arrivée à Rome le général Masséna eût à réprimer des excès militaires, mais ses ordres furent méconnus, l'armée refusa d'obéir, particulièrement la division Bernadotte, ancienne ennemie de la division Masséna; et immédiatement, le général Masséna remit le commandement au général Dalmagne. Tout autre parti n'aurait fait inutilement verser des torrents de sang. Le général Masséna n'était resté que trois jours à Rome.

L'Autriche n'avait pas été de bonne foi en signant la paix; il fallut recommencer la guerre.

Le général Masséna commanda d'abord l'armée d'Helvétie; peu après, le directoire lui donna le commandement des armées du Danube et d'Helvétie, et, alors, le général Masséna se trouva placé à la tête des forces les plus considérables que le gouvernement directorial eût eues confiées à un seul homme.

La contre-révolution marchait tête levée dans Lyon. Le midi était à feu et à sang. Les laves du volcan vendéen étaient plus brûlantes que jamais. Les déceptions directoriales semblaient avoir perverti la nation française.

La coalition menaçait d'envahir la France: le danger était imminent.

La bataille de Zurich sauva la patrie.

Alors le nom de Masséna fut un nom héroïque.

Bonaparte revint d'Egypte: il renversa le directoire.

La nation française, heureuse d'être débarrassée d'un

gouvernement qui, infidèle à son origine et oppresseur de la liberté, n'avait eu, dans tout ce qu'il avait fait, que le sentiment égoïste de sa propre conservation, loin de protester contre le coup de main usurpateur du 18 brumaire, fit de cette journée une journée nationale, et elle la consacra par son adoption du gouvernement consulaire.

Tout changea de face.

Depuis la mort de Joubert, l'armée d'Italie avait été entièrement délaissée, et Masséna qui dut aller la commander, la trouva réduite à toute extrémité. L'état de l'armée d'Italie était une accusation terrible contre le directoire.

Masséna livra plusieurs combats d'acharnement à l'ennemi: ensuite il se renferma forcément dans Gènes.

La défense de Gènes suffirait seule pour établir une grande réputation militaire. La bataille de Zurich sauva la France: la défense de Gènes décida de la campagne et de la Victoire de Marengo.

Après des miracles de génie et de valeur, une convention remit Gènes au pouvoir de l'ennemi, et dans la discussion indispensable pour établir les conditions de cette remise, Masséna se montre aussi bon négociateur qu'il s'était montré grand capitaine.

C'est par Masséna que le premier Consul se fit remplacer lorsqu'il se sépara de l'armée victorieuse pour aller reprendre les rênes de l'Etat. Ce commandement ne fut pas de longue durée.

Masséna n'était pas l'homme d'un homme: c'était l'homme de la patrie. Il n'avait pas accueilli avec enthousiasme l'envahissement militaire de St Cloud, ce que l'on considéra comme une secrète désapprobation, et cette opinion dut acquiescer plus de force lorsqu'on sut qu'il n'avait pas voté pour le Consulat à vie.

Certainement Masséna ne regrettait pas le directoire, dont après le 18 fructidor, il aurait pu partager le pouvoir, mais il craignait pour la liberté; et ce n'était pas sans raison.

Le vainqueur de Zurich était devenu législateur, et parce qu'il se montrait indépendant, on le disait mécontent. Le corps législatif avait voulu le porter à la présidence: Masséna s'y opposa autant qu'il était en lui: il comprenait sa place à la tête d'une armée: il ne pouvait pas la comprendre à la tête d'un corps politique qui n'avait ni la faculté de faire, ni la possibilité d'empêcher le mal.

La troisième coalition venait d'arborer son étendard.

Masséna fut rappelé au commandement de l'armée d'Italie. Il s'appliqua à empêcher l'archiduc Charles de secourir Vienne, sur laquelle l'empereur Napoléon marchait, et, en effet, l'archiduc Charles, sans cesse arrêté par Masséna, ne put rien faire pour sauver la capitale de son pays.

Une autre paix, celle de Presbourg, laissa reposer les ennemis de la France, et ils en profitèrent pour réparer leurs pertes.

portant. Il aimait Vasiliki pourtant; mais ses malheurs, en paralysant ses facultés sensibles, avaient donné à son orgueil de roi déchu, à sa volonté, une indomptable énergie. Peut-être les traditions qu'il venait de rappeler n'avaient-elles aucune réalité; peut-être désirait-il seulement placer devant soi-même, d'un côté la mort, de l'autre Guy de Saint-Gelais, dont l'alliance pouvait sauver Lusignan et la contraindre ainsi à trahir son fiancé. Mais quel que fût le but qu'il se proposait d'atteindre, il ne devait reculer devant aucun obstacle, pas même devant un crime, pour y parvenir. Il revenait lentement du fond de l'appartement. Vasiliki se leva, se tint debout devant lui, pâle, haletante de peur, et lui dit avec un accent de tendre reproche:

—Et c'est vous sans doute, messieurs, vous mon défenseur, vous mon père, que les traditions des Lusignan obligent à procurer jusqu'à la fin l'accomplissement du serment de Méloanie.

A son tour le vieillard resta muet.

—Pardonnez-moi, s'écria Vasiliki en laissant s'échapper un torrent de larmes.

—Enfant, répondit Hercule avec un amer sourire, est-ce que la fatalité pardonne? J'en ai pitié de toi avant de t'introduire dans le cachot des Méloanes. J'appelai les Huguenots pour reconquérir notre manoir. Dieu nous a

Masséna était alors maréchal de l'empire et grand commandeur de la Légion d'Honneur. Il considérait la Légion d'Honneur comme une création de haute sagesse et de noble avenir. Il n'imaginait pas qu'il viendrait des jours où l'étoile des braves serait plus facilement la récompense de l'ignorance et de la servilité que celle des lumières et du dévouement à la patrie.

L'empereur Napoléon chargea Masséna d'aller installer le prince Joseph sur le trône de Naples. C'était encore une guerre à soutenir. Masséna la soutint avec honneur. Sa présence jeta la terreur dans les rangs des Russes et des Anglais: ils se rembarquèrent. La reddition de Gaète lui acquit une nouvelle gloire: on croyait Caste imprenable. Le général Regnier avait été battu dans les Calabres: Masséna alla à son secours; il vainquit les vainqueurs.

Masséna fut appelé à la grande armée d'Allemagne que l'empereur Napoléon commandait en personne: il joignit l'empereur à Ostende. Napoléon regarda Masséna avec confiance et d'amitié: il le mit immédiatement à la tête de la droite de la grande armée.

L'enfant chéri de la victoire se montra sur les bords de la Vistule tel qu'il s'était montré aux rives du Pô, sur les monts Helvétiens, et dans les états de Naples. Sa gloire ne s'arrêtait qu'en devant une seule autre gloire: celle de Napoléon. Il contint les Autrichiens: il empêcha les Russes de tourner notre ligne d'opération.

(La suite au prochain numéro.)

VARIÉTÉS.

BELLES ACTIONS DU PEUPLE.

Un vieux militaire après avoir servi vingt deux ans et fait, avec l'armée d'Orient, les campagnes d'Egypte et de Syrie, était revenu aveugle de cette expédition, et, de retour en France, vivait à Metz de sa pension d'officier. Dans la maison où il habitait, une pauvre femme vient à mourir, laissant trois petits enfants sans appui. François Burgot, se trouvant là; recueillit les enfants et attendit patiemment des nouvelles du père qui était à l'armée et qui les abandonna. L'hospice en mit deux en sevrage; l'autre resta près du vieil officier. C'était une petite fille de six ans. Il l'éleva, lui donna de l'instruction, lui fit apprendre un état, et, l'âge venu, il la maria. La voilà mère, mère de deux enfants; mais son mari étant mort; Marguerite (elle s'appelait Marguerite) se retrouva bientôt à la charge de François Burgot, qui la maria de nouveau. Après avoir eu des enfants encore du second mariage, elle mourut du choléra: les quatre enfants retombent sur les bras du vieux soldat aveugle; et maintenant, à l'âge de soixante et treize ans, il en souvient encore deux auprès de lui.

—Anne Langrade, surnommée Agnoutine, habite Saint-Sever dans les Landes. C'est là qu'elle est née de parents laborieux et peu fortunés, qui vendaient à la classe indigente ce pain noir et grossier connu sous le nom de pain

abandonné, ma fille. En voulant te sauver, je n'ai fait qu'aggraver ton malheur. Ton dernier jour approche; l'armée du roi nous presse de toutes parts, et Lusignan va tomber.

—Sire Hercule, répétait Vasiliki à travers ses sanglots, pitié au nom de ma mère, pitié pour moi, pour Osmar... par reconnaissance des biens qu'il nous a conservés, la vie, l'honneur et la liberté.

—Eh! que puis-je, moi, répliqua le comte, pauvre vieillard, contre un serment fait au lit d'un mourant, et que trois cents ans de sacrifices, de souffrances, de crimes, si tu veux, mais que trois cents ans et quinze victimes ont consacré.

Vasiliki tomba à genoux, et là, dans l'attitude de la prière la plus fervente, les mains jointes comme un ange au pied du Christ, son noble front humblement incliné en signe de soumission, elle répétait:

—Fuyons, fuyons, mon père. Que me fait le nom de Lusignan à moi, que me fait la gloire de mes aïeux? Il faut si peu de place, tant d'isolement, d'oubli pour vivre heureux quand on s'aime. Arrachez-nous à cette prison qui m'étouffe. Comte Hercule, nous vous aimerons comme un père, comme un ange de délivrance et de salut.

(La suite au prochain numéro.)

—Et si la victime désignée refusait de mourir, que feriez-vous, messieurs? demanda Vasiliki.

—Nous aurions des moyens de la forcer à l'obéissance, répondit le vieillard, des moyens auxquels nulle volonté humaine ne pourrait résister. Mais sur les Méloanes, sur ces pauvres anges voués au malheur, nous n'avons jamais étendu les mains que pour les bénir; jamais penché notre bouche que pour imprimer sur leur front un triste baiser d'adieu.

Il se fit un instant de silence. La tête du comte se penchait de plus en plus sur sa poitrine; son regard glissait brillant et farouche à travers ses sourcils blanchis par l'âge. De profondes rides se creusaient sur son front. La jeune fille muette attendait le dernier mot de sa lugubre légende, dont elle commençait à comprendre la portée. Il reprit d'une voix rauque:

—Te as vu le cachot des Méloanes, Vasiliki?

—Oui, répondit la jeune fille?

—N'était-il pas désert?

Vasiliki se tut.

—La Méloane est morte, ajouta Lusignan, et c'est toi, malheureux enfant, qui dois la remplacer.

Le vieillard était levé et se promenait à grands pas comme s'il eût voulu se distraire par l'agitation de sa marche, de tout sentiment de pitié, de tout remords im-

de mélange. Par une disposition providentielle, c'est en allant, petite fille, distribuer du pain dans les plus misérables maisons de la ville, qu'Agoutine apprit à connaître les pauvres et à les aimer. C'est à la vue de leur dénuement que se développèrent en elle, avec son merveilleux instinct de charité, le désir, le besoin et la résolution de leur dévouer toute sa vie.

Une angélique piété et une douceur inaltérable la faisaient remarquer dès sa première enfance, et lui attirèrent la protection d'une dame, sa marraine, qui, en mourant lui légua la possession de la chaumière qu'elle habite encore aujourd'hui. C'est là sa seule richesse; elle ne possède rien autre chose au monde. Elle vit du travail de ses mains et si ses infirmités l'empêchent d'en aller vendre le produit, il faut alors que des amis lui viennent en aide, car elle distribue tous les ans aux pauvres des sommes considérables et ne s'en réserve rien. C'est pour eux seuls qu'elle va de maison en maison rappeler aux riches ce que quelques fois ils oublient, et solliciter des secours qu'on ne saurait lui refuser; son air confiant et timide implore et remercie tout à la fois.

Aussi, il faut entendre les habitants de St-Sever dire: Notre Agoutine! Qu'on la nomme dans la ville au premier qui passe, et vous verrez ce qu'il vous répondra.

A quinze ans elle fut belle: elle entraît la nuit comme le jour pour accomplir ses actes secrets de bienfaisance; jamais la calomnie n'osa élever un nuage jusqu'à sa pureté.

Dans les dernières années de l'empire, un régiment tint garnison dans la ville. Les soldats voyant la vénération de la ville pour cette sainte fille, s'étaient mis à la partager; et, quand ils la rencontraient dans la rue, ils portaient la main à leur tête, et lui faisaient le salut militaire, comme lorsqu'ils passaient devant leurs propres chefs.

L'académie a accordé, cette année, le prix de vertu à cette charitable fille.

C. C.

NOUVELLES DU SOIR.

Le paquet anglais est arrivé ce matin à deux heures et est parti immédiatement pour Buenos Ayres a apporté d'Europe les nouvelles suivantes:

Le gouvernement anglais est pleinement satisfait de la conduite que M. le Commodore Purvis a tenue relativement aux affaires de la Plata. On dit qu'une nouvelle intimation sera faite à Buenos de cesser les hostilités contre cette république.

Mr. le Commodore Purvis doit recevoir incessamment du gouvernement anglais de nouveaux ordres relatifs à cette intimation.

Nous reviendrons demain sur cette question.

Mr. Gelly est arrivé aujourd'hui de Rio Janeiro par le paquet anglais.

Hier rest présenté aux avant-postes un passé de l'ennemi.

Par une lettre d'une personne digne de foi, écrite de la Colonia en date du 1er, on apprend qu'un combat a eu lieu entre les forces de la république et celles d'Uruguay.

Plusieurs fuyards de l'ennemi arrivés en différentes tentes à Colonia, assurent qu'Urquiza a été complètement déroute et sa cavalerie entièrement détruite.

Les nouvelles reçues par les journaux de Rio Janeiro vont pour l'Angleterre et pour Paris jusqu'au 5 juillet, celles d'Espagne jusqu'au dernier jour de ce mois et celles de Portugal jusqu'au 10.

La situation de l'Espagne devient de plus en plus critique. On demande la destitution d'Espartero.

Colonel,

Lorsque mes collègues les médecins français organisèrent le service médical de la légion française, bien qu'engage déjà, moi-même, depuis plusieurs mois, dans l'accomplissement d'un devoir de même nature, je ne voulus pas qu'aucun de mes compatriotes pût interpréter mon absence comme un refus de concourir à l'œuvre honorable entreprise par mes collègues, et malgré des occupations déjà

trop multipliées, je fis et je fais encore ce jour tous mes efforts pour prouver à mes compatriotes le zèle dont je suis animé pour eux. Mais aujourd'hui persuadé qu'il ne peut rester aucun doute à personne sur mes dispositions à cet égard, je dois vous dire qu'il ne m'est plus possible de continuer d'une manière régulière le service actif que j'avais accepté dans le 3me et 5me bataillon des chasseurs basques.

En établissant, à mes frais, dans ma maison à la Buena-Vista un hôpital qui sera comme par le passé ouvert à tout malade, sans distinction de patrie, aux Orientaux, aux Français, aux Italiens; j'ai pris envers le gouvernement oriental un engagement public que je suis fier de tenir jusqu'à la fin de la crise.

Vous devrez comprendre, colonel, que je désire naturellement diriger moi-même, le service de mon hôpital; et qu'en voulant conserver officiellement les fonctions de médecin de la légion, je m'exposerais à manquer souvent à ce dernier service dans lequel je puis être facilement remplacé.

Je vous prie donc, colonel, de vouloir bien recevoir ma démission comme médecin attaché à la légion, et de rester en même temps persuadé que je ne laisserai échapper aucune occasion favorable pour vous donner de nouvelles preuves du zèle que je vous ai déjà montré.

Veillez agréer, colonel, les salutations respectueuses de votre dévoué serviteur.

CAPDEHORAT. Dr. Mn.

Directeur de l'hôpital de la Buena-Vista, médecin adjoint de la société orientale de secours.

Le gouvernement de la République Orientale, en raison des bons services rendus par les Espagnols à ce pays dans la lutte contre le tyran de Buenos Ayres, a pour les récompenser, proposé et soumis aux chambres le projet de loi suivant:

PROJET DE LOI.

Art. 1. Dans les corps des armées en campagne contre l'armée de Rosas, il s'ouvrira un registre de tous les Espagnols qui voudront conserver leur nationalité.

Art. 2. Ce registre sera passé à la fin de la campagne au Ministre de la guerre avec explication du nombre et services de ceux qu'il comprendra.

Art. 3. Chacun des inscrits audit registre recevra d'abord 20 cuerdos carrés de terrain et 20 têtes de bétail.

Art. 4. Ils seront aussi dispensés de tout service pendant quatre ans, à compter du jour que se terminera la présente guerre.

Art. 5. Ceux inscrits au registre et dont parle l'article 3, auront droit à tous les prix d'honneur qui s'accorderont aux individus de l'armée nationale.

Art. 6. Le registre dont parle les articles ci-dessus se nommera, registre des loyaux amis de la République Orientale, et après la distribution, dont parle l'article 3, il sera imprimé avec ce décret, pour souvenir et document honorifique des individus y inscrits.

Art. 7. Les Espagnols qui préféreront être considérés comme citoyens orientaux, seront compris pour les prix qui se donneront à l'armée nationale, et la constance d'avoir servi fidèlement en icelle jusqu'à la conclusion de la présente campagne, leur vaudra en outre la concession de la tenir une carte de citoyen, comme s'ils réunissaient les autres conditions que prescrit la loi.

Le gouvernement a également soumis aux chambres le projet de loi suivant, en faveur des braves Argentins qui sont armés pour la défense de la république:

PROJET DE LOI.

Art. 1. Les citoyens argentins qui servent en la pré-

sente lutte contre le tyran de leur patrie seront compris dans la part des fils de la terre qui composent l'armée nationale.

Art. 2. Un certificat de bons services, durant la présente lutte, leur servira en tout temps pour obtenir une carte de citoyen, comme s'ils réunissaient toutes les autres conditions que prescrit la loi.

NOUVEMENT DU PORT.

Entrées du 3er septembre.

Santos, en 8 jours, brick danois Reine Caroline Amélie, à Natal, avec 10,103 morceaux de bois, 28 sacs maïs, 36 tierçons yerba, 75 sacs farine, 144 id. riz.

Parnaguá, en 22 jours, goélette brésilienne San José, ordre, avec 2,000 mords de bois, 73 tierçons yerba, 36 sacs maïs, et bois de construction.

Ste Héène, en 29 jours, barque anglaise Jessie Anderson, à Bricoc Stuard, avec 401 caisses thé, 2 barrils.

Parnaguá, en 21 jours, brick brésilien Oreste, à Grodin, avec yerba et bois.

Maldonado, plusieurs navires avec vivres.

Du 4.

Maldonado, frégate américaine Herald.

Piladelfia, barque américaine Potomac, à Zimernam.

Rio Janeiro, paquet anglais Spider, suit pour Buenos-Ayres.

Buenos-Ayres, brick brémois Elena, suit pour le Havre.

Id. barque franc. Priantep, suit pour le Havre.

Boston, brick américain Arcturus, à Soutgathe.

Ste Catherine et Parnaguá, barque danoise Jacob.

POUR SAINTE-CATHERINE.

Partira pour ladite destination le mercredi 6 de septembre prochain, le trois mats barque française le Creisquefa. Les personnes qui désireraient y prendre passage sont priées de vouloir bien s'adresser aux consignataires Lehir frères, rue de Solis, n. 26, jusqu'à dix heures du matin, ou au capitaine Gravereau à son bord.

AVIS.

Aux amis de Barrin et Amstutz qui seuls ont confiance dans tout ce qu'ils disent.

Je ne voulais répondre aux derniers écrits de ces individus qu'après le résultat des poursuites en réparation qu'ils ont commencées contre moi, voilà deux mois d'écoulé, rien ne finit, je romps le silence.

Bien que répondre à leurs écrits c'est leur faire trop d'honneur, mais s'étant plaint que j'ai fait connaître, disent-ils, mes affaires, et voulu que vous sachiez que je n'ai pas eu plus de tort à ce sujet que dans toutes les autres circonstances à leur égard ainsi que je vais vous le prouver.

Veillez vous rappeler que mon premier article inséré dans les journaux était un simple avis au commerce, que je ne reconnaissais à l'avenir aucun achat fait sans ma participation; c'est avis était on ne peut plus nécessaire; du reste je ne les blessais en rien, et malgré leurs torts envers moi, ils me répondirent par des injures qu'ils subcitèrent mes autres écrits desquels ils se plaignent.

Plus tard, après la dissolution de la société, j'appris qu'ils s'approprièrent des renseignements, je publiai un nouveau article pour des personnes qui me paraissaient de ne plus leur faire aucun verement; au lieu de faire amende honorable, ils m'insultèrent de nouveau; de tels procédés et la continuation de leur mauvaise conduite m'obligèrent à les faire connaître au public, ce qui leur fit prétendre que j'appartenais à la classe des réprouvés; ils n'ont pas même rougi de déclarer publiquement qu'ils avaient agi avec moi d'après leur conscience, cela seul est plus que suffisant pour vous les faire juger.

En attendant qu'ils puissent se blanchir, ils ont essayé en vain de me salir, disant que j'étais sans probité, que je m'étais échappé de France pour me soustraire aux poursuites de mes créanciers; pourquoi n'ont-ils pas dit plutôt que j'étais un banqueroutier et un échappé de galère, ce que leur coûtait pas davantage.

Si je devais, ainsi qu'ils le disent, je n'en serais que plus à plaindre, l'homme cesse d'être honnête, ou devant l'opinion, ou devant la loi; mais l'homme malheureux qui perd tout, ne cesse pas pour cela d'être homme de probité; il n'y a que les menteurs et les voleurs qui cessent de l'être.

A l'égard de toutes mes dettes en général, dont ils ont parlé, ils savent trop bien que ce sont eux qui les ont créées en grande partie, et que je pourrais facilement me libérer avec les sommes qu'ils m'ont soustraites.

Enfin Bouris et Ancey sont d'autant plus criminels, que loin de croire eux-mêmes à leurs injustes et infâmes imputations, aucun plus qu'eux ne connaissait comment je suis parti de France, ainsi que ma position actuelle, et j'en ai été la preuve en de plus grandes preuves de ma franchise et de ma loyauté. Il est impossible de croire que des jeunes gens que j'ai sortis de l'obscurité, et qui ont dissipé la moitié de mon avoir fussent aussi GREDIN.

Ils espèrent que l'action que j'ai commencé contre eux, n'aura jamais de fin, dans le cas contraire, ils croient que dans ce jeu de décrets du tribunal de commerce, comme ils se sont joués de tous leurs traités avec moi, en violant : 1. l'acte d'association par des infidélités sans nombre; 2. l'acte à la justice de paix par lequel nous avons nommé nos arbitres; 3. le jugement d'arbitres selon eux pour vice de forme, après les avoir autorisés à se dispenser de l'observance des formalités judiciaires; 4. l'acte de dissolution de la société, en faisant seuls les recouvrements et en se les appropriant, et cet après cette violation qu'ils réclament l'exécution de ce même acte, pour faire valoir leur prétendu droit à s'approprier des recouvrements, ce qui leur est expressément interdit par le dit acte. Enfin, ils violent encore la cinquième convention par laquelle nous avons priés MM. Coquetaux et Lavigne, de se charger de la liquidation, en continuant de faire seuls les recettes pour leur compte particulier; mais qu'ils y réfléchissent sérieusement, ils pourraient payer cher leur AUDACE à moins que par leurs roueries accoutumées, ils puissent prouver que les sommes qu'ils ont entre les mains, sont des emprunts faits sur des bénéfices qui n'existaient pas par suite de leur abominable conduite; encore le prouveraient-ils qu'ils n'en resteront pas moins ce qu'ils sont.

CHEsNEAU.

AVIS DIVERS

AVIS.

Les intéressés dans les affaires du défunt Pierre Tilhet sont invités à se réunir dans le domicile de M. Adolphe Hugues, magasin de comestibles, cadre du Lion d'or, le lundi 11 du présent mois à midi précis, pour prendre connaissance des opérations des syndics, et prendre une résolution à ce sujet. Les intéressés sont invités à ne pas manquer de se présenter au jour et heure dit.

Montevideo 4 septembre 1843.

Les syndics.

AVIS AU PUBLIC.

En réponse à l'avertissement de Madame Saturnina Navarro de Lira, inséré dans le No. 1110 du Nacional, M. Joseph Reynaud répond :

1.° Qu'il ne refuse pas de payer le loyer de l'imprimerie Orientale; mais qu'il est en contestation avec la dite dame pour la quotité de ce loyer.

2.° Qu'une fois cette contestation terminée, et le chiffre du loyer fixé, la commission de los profugos a arrêté le paiement de ce loyer.

3.° Que l'imprimerie de cette dame est libre depuis le 30 juin: il était convenu avec elle que M. Reynaud quitterait l'imprimerie Orientale le 1.er juillet 1843: le 30 juin, l'imprimerie était libre, et le propriétaire de la maison était averti depuis le 15 que M. Reynaud la quittait. Avis en fut donné à la dite propriétaire. La preuve en sera faite au besoin.

EN CHARGE POUR BUENOS-AYRES

LE NAVIRE NEUF PARANA.

Partira fin du mois.

S'adresser à AMAYE et MICHAUD.

A VENDRE.

Un magasin et boiserie pouvant servir à tout état. On donnera des facilités pour le paiement. S'adresser maison Pernin à M. Coutrau.

AVIS.

Tous les tailleurs de la Légion Française sont invités à se présenter à l'état-major, pour former un atelier, où devront se confectionner les habillements: ils jouiront de l'exemption du service et de la double ration, les sommes des régimentaires pourront participer au bénéfice de la double ration, en prenant part au travail.

AVIS.

Hier, à sept heures du matin, a disparu une jeune nègresse, âgée de 13 ans, de nation Portugaise, de taille moyenne, vêtue d'une robe foncée, et portant un grand chapeau. La personne qui donnera des renseignements certains ou qui la fera ramener chez ses patrons, rue de LOS TREINTA Y TRES, n. 15, sera bien récompensée.

DEPARTEMENT DE POLICE.

AVIS.

La nouvelle numération de la rue Camacua est terminée, et les habitants de cette rue sont prévenus qu'à dater d'aujourd'hui court le délai fixé pour effacer les anciens numéros.

PHARMACIE DE LENOBLE.

CALLE DEL SARANDI, A COTE DU MARCHÉ.

On trouvera les médicaments suivants :

- 1.° Sirop pectoral pour le rhume;
- 2.° Essence de Salsepareille;
- 3.° Capsules gélatineuses de Copahu.

AVIS AU PUBLIC.

Les personnes qui désirent apprendre la danse, le bâton ou la contre-pointe, voudront bien se présenter à la salle située rue du 25 de Agosto, n. 181.

S'adresser à M. Baptiste Carballal.

A AFFRETER.

Pour n'importe quel port de France.

Le navire français, neuf, "Parana", capitaine Leconte. S'adresser chez Amoye et Michaud, maison Lavalloje.

AVIS.

Celui qui aurait un billard et voudrait le louer avec tous les ustensiles nécessaires, peut s'adresser chez M. Mathias, rue de Buenos-Ayres, n. 232 et 234.

La lithographie de monsieur Giolis a repris toute son activité, sous la direction de la dame de la maison, en attendant que lui monsieur Giolis, puisse, libre par la cessation des affaires du pays, affaires auxquelles il donne tout son temps, reprendre les rênes de la maison.

Il a attaché à cette lithographie un jeune homme capable de faire toutes les écritures et dessins pour l'impression. Ainsi, les personnes qui voudront bien continuer de donner à cette maison le travail qu'elles auront à faire dans ce genre, peuvent s'y adresser, en confiance d'être servies avec toute la ponctualité possible, attendu que cette dame s'en occupera spécialement.

A LOUER.

Une chambre pour homme seul, dans une maison occupée par une famille décente, et située au centre de la ville, dans la rue principale, avec ou sans meubles. On donnera tous les renseignements au bureau du Patriote Français.

AVIS IMPORTANT.

Maison d'éducation des demoiselles Lemoine, rue Sarandi autrefois San Carlos, 96.

L'une de ces dames a l'honneur de prévenir les personnes qui désireraient apprendre la grammaire française et l'espagnole, l'arithmétique, la géographie, l'histoire etc., qu'elle peut disposer de quelques heures pour donner des leçons particulières à domicile ou chez elle. Le succès qu'obtiennent tous les jours les élèves de ces dames, dans leur institution, leur sont un sûr garant de la confiance qu'on voudra bien leur accorder, confiance qu'elles s'efforceront de mériter de plus en plus.

AVIS.

Il y a de très belles sang-sues, nouvellement arrivées de France, dans la barberie en face de la Police.

AVIS.

Le portrait de S. E. M. le général Paz, publié par la lithographie de l'Etat, est en vente à la librairie d'Hernandez et à ladite lithographie.

AVISO.

Se desea encontrar una casa con dos à tres piezas y cocina para dos personas, las que las tuviesen y gustasen alquilarlas, ocurrirán à la calle de 25 de mayo núm. 67.

AVIS.

On désirerait trouver à louer une maison avec deux ou trois pièces et cuisine pour deux personnes, celles qui aurait en disposition le logement comme on le désire peuvent donner renseignements rue du 25 de mai, n. 67.

AVIS.

Madame Chastelet, ayant transporté son magasin de la rue de los Castellanos, à la rue del Rincon, n. 143, a l'honneur de prévenir le public qu'elle continuera, comme par le passé, à confectionner tous les objets de mode, et remettre à neuf les marabouts. L'on trouvera en outre chez elle un assortiment complet de parfumeries, de merceries et de lingerie.

AVIS.

Les personnes qui devront pour compter billets ou à quelque titre que ce soit, au sieur Pierre Boulicot boulanger, sont prévenues, qu'à s'ils en payent le montant ils se verront contraints par voie de droit envers ses créanciers à payer une seconde fois.

AVIS.

On trouvera à l'imprimerie du Patriote réunis dans une feuille la marseillaise, le Chant du Départ, le Veillon au salut de l'Empire et la Parisienne.

Le Gerant, Jh. REYNAUD.

Imprenta Constitucional, Euz de los Cameros No. 34.